Permettre la création de liens pérennes pour les enfants relevant de la protection de l'enfance : tiers durables et bénévoles, parrains marraines, mentors

Code : FEXPMM / V1_01.2024

Cette formation abordera les différentes possibilités d'accueil, leurs caractéristiques, le profil des enfants susceptibles d'en bénéficier, les conditions et modalités pratiques de mise en œuvre.

1. INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : 28 et 29 novembre 2024
Format/Lieu : Distanciel
Type d'action : action de formation

Thème : La protection de l'enfance
Spécialité de formation : 331 Santé
Niveau formation : D – Autre formation professionnelle
Votre contact : EFA Formation
Tarifs : INTER : 280,00 € HT/J/Participant I INTRA : 2150,00€ HT/J I SUR-MESURE : contactez-nous

Durée de la formation : 14 heures
Nombre de jours : 2

Complétant le corpus juridique existant, les lois des 7 et 21 février 2022 obligent à porter une attention toute particulière aux ressources des entourages dans toutes les évaluations d'action sociale afin de répondre au mieux aux besoins et aspirations en protection de l'enfance : référentiel d'évaluation d'information préoccupante, tiers dignes de confiance, parrains marraines, mentors, tiers durables, bénévoles, proche accompagnant, projet de vie pour les pupilles de l'État…
Bien en comprendre les enjeux et disposer d'éléments conceptuels et concrets nécessite une formation pour l'adaptation des pratiques à la formalisation de ce droit et à la prise en compte des liens qui en découlent.

Inscription : modalités et délai d'accès	Public visé
⇒ Compléter, signer et nous retourner votre bulletin d'inscription (disponible sur notre site Internet) par mail à l'adresse formation@adoptionefa.org. ⇒ Inscription sous un délai de 15 jours au plus tard avant le début de la formation et dans la limite des places disponibles, pour vous permettre une période de réflexion suffisante avant tout engagement et faciliter l'annulation si nécessaire (dispositions réglementaires et législatives)	⊙ Professionnels de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ⊙ Professionnels des associations de parrainage, tiers ou mentorat

Pré-requis	Modalités d'évaluation
▪ Être concerné et impliqué dans un cadre professionnel dans les questions liées à l'adoption et à la protection de l'enfance	Évaluation de l'atteinte des objectifs : ✓ Quizz d'entrée ✓ Quizz en fin de formation Évaluation de la satisfaction : ✓ Questionnaire en fin de formation pour mesurer la satisfaction globale des participants et la pertinence du contenu de la formation par rapport à leurs besoins.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'approprier les dispositions des lois du 7 février et du 21 février 2022 relatives à la protection de l'enfance complétant le corpus juridique existant
- Connaitre les instances institutionnelles de réflexion sur la situation et le statut des enfants confiés et s'approprier des outils d'aide à cette réflexion
- Connaitre les différentes modalités d'accueil permettant la création de liens durables : tiers digne de confiance, tiers durable et bénévole, parrains-marraines, mentors
- Choisir la modalité d'accueil adaptée au statut et à la situation spécifique de l'enfant confié
- Repérer des candidats possibles ? Quelles compétences et qualités recherchées ?
- Modalités de mise en œuvre de ces accueils : contractualisation avec une ou des associations, préparation de l'enfant et du tiers, signature d'une convention, accompagnement dans la durée

- Repérer les conséquences concrètes dans le travail des professionnels pour la prise en compte des ressources des entourages, du droit de l'enfant à bénéficier de relations avec des tiers, à la reconnaissance des liens qui ont pu se nouer
- Mesurer l'impact sur le parcours de l'enfant, l'accompagnement des parents, les co-constructions de projets partagés, les pratiques dans des démarches participatives

3. COMPÉTENCES VISÉES

- Répondre au besoin de chaque enfant de créer des liens pérennes et de pouvoir s'appuyer sur des adultes référents
- Tenir compte de l'environnement particulier de chaque enfant
- Connaitre les dispositifs ou les moyens pour les favoriser
- Se situer dans la chaine des responsabilités dans l'éducation de l'enfant et l'aide appropriée à sa famille et aux tiers, s'ouvrir à de nouvelles logiques d'action et aux démarches participatives
- Outiller concrètement les professionnels pour mettre en œuvre chaque dispositif

4. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des échanges tout au long des deux jours à partir de l'expérience des organisations régionales de concertation sur l'adoption (ORCA), d'Enfants en recherche de famille (ERF) et de chacun des participants apporteront un éclairage théorique et des réponses concrètes à ces questions et favoriseront une mutualisation des pratiques et des outils.

- Apports théoriques et cliniques avec présentation de situations concrètes
- Échanges avec et entre les participants
- Remise de supports et de documents de référence

5. MOYENS TECHNIQUES

Une assistance technique est prévue en amont et pendant la formation sur demande du participant.

6. INTERVENANTS-FORMATEURS

Professionnels, nos intervenants-formateurs EFA sont issus du secteur de l'adoption et de la protection de l'enfance pour leur expertise, leur sens de la pédagogie et leur approche humaine.
Vous rencontrerez donc tout au long de votre parcours des profils experts en intervention socio-éducative, juridique et psychologique et dans le domaine sanitaire et médico-social.

7. CONTACT

EFA Formation
221 rue La Fayette, 75 010 PARIS
Tél. : 01 40 05 57 70 / 07 66 35 63 71
Mail : formation@adoptionefa.org

Permettre la création de liens pérennes pour les enfants relevant de la protection de l'enfance : tiers durables et bénévoles, parrains marraines et mentors

8. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous accueillons tout type de public et sans distinction. Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée.
Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez nous contacter aux coordonnées indiquées ci-dessus.

9. CONTENU

DÉTAIL DU CONTENU	1. Quels concepts fondamentaux mobiliser dans le cadre de la protection de l'enfance ? Intérêt supérieur de l'enfant : besoins et droits ; filiation, affiliations et entourages ; ressources de l'environnement, éducation, socialisation, émancipation et protection, autorité parentale, liens d'attachements personnels et sociaux, aide appropriée et participation adéquate au processus décisionnel, évaluations et adaptation régulière du statut de l'enfant, co construction de projet d'avenir : projet pour l'enfant, projet de vie, document individuel de prise en charge et… « obligations positives des institutions », travail de soutien et instances collectives voire associatives… 2. Quels projets envisagés selon le statut de l'enfant ? L'enfant pupille de l'État, l'enfant relevant de l'assistance éducative, l'enfant pour lequel l'exercice de l'autorité parentale a été déféré à l'ASE 3. Présentation des différents projets possibles : Tiers durables et bénévoles, parrains, marraines, mentors. 4. Conditions et modalités de mise en œuvre de ces projets : la contractualisation et le rôle des associations habilitées par le département ; l'identification des enfants/jeunes concernés ; leur préparation ; la préparation des candidats ; la mise en relation et l'accompagnement. 5. Quelles réponses aux questions les plus souvent posées ? Et bien d'autres… Comment diversifier les propositions en fonction de la situation, de l'âge, du projet de vie de l'enfant ? Qui sont ces parrains et marraines, mentors ? Quelle place leur reconnaitre ? Quelles conséquences à court, moyen, long terme : pour l'enfant, le ou les parents, les « personnes » ressources, les « institutions » ? Pourquoi une charte de parrainage de proximité ? Quelles associations de parrainage, associations de mentorat habilitées en fonction de la situation de chaque enfant ? de leur projet associatif ? Et quand il n'y a pas d'association : qui informe ? Qui accompagne ? Qui évalue quoi ? Quel est le rôle du président du conseil départemental ? Quid de l'institution judiciaire ? Quelles responsabilités partagées ? Comment s'appuyer sur l'existant ? Comment oser s'engager et prendre des risques ? Comment développer de nouvelles stratégies, en évaluer les effets ? Comment sécuriser l'ensemble des parties prenantes sans « verrouiller » ?

ALLER PLUS LOIN AVEC EFA FORMATION